



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan de relance pour l'agriculture de la Nièvre

Nevers, le 3 février 2021



## Principes généraux du plan de relance de l'État

- Forte territorialisation du plan de relance – volet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (8 mesures concernées par des appels à projets régionaux / départementaux)
- Montant des enveloppes régionales estimatives pour Bourgogne Franche Comté (9 mesures): 23,9 M° d'euros
- Point sur les niveaux de consommation des enveloppes fin mars et mi-mai (avec possible réorientation des crédits en septembre)  
>> nécessité d'être réactif



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Volet amont

## Volet « amont »

Nom de l'Appel à Projets	Montant national	Enveloppe estimative régionale (si prévue)	Date d'ouverture
Plan protéines - équipements spécifiques	20 M° €		Suspendu
Agro-équipements - prime à la conversion	135 M° € (+80 M° €)		Clos
Investissements pour faire face au changement climatique	100 M°€		Ouvert
Elevages - formation	2 M°€		à venir
Elevages - investissement	98 M°€	6,32 M°€	à venir
Haies	50 M°€	3,12 M°€	Ouvert pour partie
Diagnostic carbone	10 M°€		Ouvert
Crédit d'impôt - Certification HVE	76 M°€		01/01/2021
Appui aux OP	4 M°€		à venir

## Volet « amont »

### Agro-équipements

- Hors plan de relance, bilan de l'AAP Zones Non Traitées (30 M° € en 2020) : 429 dossiers déposés en BFC et en cours d'instruction au niveau national
  
- Côte d'or 132
- Doubs 6
- Jura 32
- Nièvre 21
- Haute Saône 28
- Saône et Loire 105
- Yonne 100
- Territoire de Belfort 5

## Volet « amont »

Fermé

### Agro-équipements – point au 2/02/2021

- Enveloppe de 215 M d'euros consommée
- Demandes déposées pour BFC :

Départements	Nombre de dossiers	Montant total d'aide demandée
21	194	3 222 144 €
25	61	1 027 953 €
39	47	584 839 €
<b>58</b>	<b>158</b>	<b>2 569 563 €</b>
70	88	1 247 556 €
71	138	1 966 531 €
89	218	3 030 179 €
90	14	166 897 €
<b>BFC</b>	<b>918</b>	<b>13 85 661 €</b>

Répartition des dépenses :

77% : équipement de substitution

21% : matériel d'épandage / de pulvérisation

2% : matériel de précision / rampes

## Volet « amont »

### Plan protéines, amont – point au 26/01:

Suspendu

- Enveloppe de 20 M°€ dépassée
- BFC : 227 dossiers / 3,8 M° € de montant d'aide demandée
- Nièvre : 37 dossiers / 632 k€

### Aléas climatiques

Ouvert

- Montants d'aide demandée de 15,2 M d'euros (national)
- BFC : 58 dossiers / 436 k€ de montant d'aide demandée
- Nièvre : 10 dossiers / 78 k€

## Volet amont « Plantons des haies »

Ouvert pour  
partie

### Cible

- Plantations uniquement sur les terres agricoles
- Planteurs : toute structure qui plante sur des terres agricoles (agriculteurs, groupements d'agriculteurs, collectivités, associations, lycées agricoles)

### Principes

- Proposer des dispositifs « clefs en main » pour les planteurs
- Poursuivre / amplifier les dynamiques existantes

## Volet amont - « Plantons des haies »

### Volet animation

*Appuyer techniquement et  
administrativement les  
planteurs*

Ouvert

#### Dispositif Etat (DRAAF)

1 structure animatrice régionale  
(sélectionnée sur un AAP clôturé au  
22/01)

X structures d'appui technique  
**AMI en cours pour évaluer les  
besoins**  
**AAP en février**

Taux d'aide : entre 80 et 100 %  
1500 € / conseil maximum

### Volet investissement

*Aide à la plantation et entretien /  
suivi sur 3 ans*

A venir

#### Dispositif FEADER ou régime d'aide d'Etat

Pilotes : DRAAF et Région  
Service instructeur : DDT

**Travail en cours avec la Région**

Taux : 80% *minimum*  
Frais généraux : 20% des dépenses  
Plancher : à *définir*  
Linéaires intra-parcellaires ajoutés

A venir

## Volet amont - « élevage »

### Dossiers éligibles :

- Construction neuve dédiée à l'agriculture biologique ou ouvrant un accès permanent à des espaces de plein air ou extérieur
- Projets comprenant exclusivement des investissements listés dans le socle national au titre du bien être animal (BEA) et/ou de la biosécurité
- Projets globaux de modernisation d'élevage présentant une réelle ambition d'amélioration de la biosécurité et du BEA, c'est-à-dire comprenant au moins 50% d'investissements éligibles listés dans le socle national au titre du BEA et/ou de la biosécurité

A venir

## Volet amont - « élevage »

Sous réserve de l'expertise en cours et du retour du Conseil Régional, **rattachement au PCAE**

- 1<sup>er</sup> AAP en mars 2021
- 2<sup>ème</sup> AAP début du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 après modification du Programme de Développement Rural

Critères d'éligibilité : les mêmes que ceux du PCAE + être aux normes BEA



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Volet aval

## Volet aval / filières

Nom de l'Appel à projets	Montant national	Enveloppe estimative régionale (si prévue)	Date d'ouverture	Date de fermeture (dans la limite des crédits disponibles)
Abattoirs	130 M°€	4,9 M°€	ouvert	fin 2022
Structuration de filières	50 M°€		ouvert	fin 2022
Fonds avenir bio	10M°€		ouvert	
Plan protéines - R/D	20 M °€		à venir	
Plan protéines - Communication auprès du consommateur	3 M°€		à venir	
Plan protéines - start up	2 M°€		à venir	
Structuration de filières - plan protéines	55 M°€		ouvert	fin 2022
Aquaculture et pêche	25 M°€		à venir	

Ouvert

## Abattoirs

- Prérequis (attestation DDCSPP) : si l'abattoir n'était pas noté A en protection animale lors de la dernière inspection, le projet doit permettre une amélioration significative de ce volet
- Sélection régionale des projets avec remontée au niveau national en mars et mai 2021
- Webinaire le 19/01 avec 24 participants
- 8 dossiers déposés pour un montant d'aide demandée de 1,421 k€ : (départements 21-70-25-58)
- Dont 2 dossiers nivernais en cours d'instruction (Cosne, Luzy)

Ouverts

## Structuration des filières et projets aval

- **AAP structuration de filières**
  - Niveau de consommation national : 6,5 M°€
  - Un projet déposé dans l'Yonne pour 1,5M°€ d'aides demandées
- **AAP « plan protéines – aval »**
  - Niveau de consommation national : 6 M°€
  - Pas de dossier à ce stade déposé pour BFC
- **AAP « fonds avenir bio » :**
  - 1<sup>er</sup> AAP clôturé (7 M° d'euros), aucun dossier BFC
  - Niveau de consommation national : 1,9 M°€
  - Nouvel AAP ouvert le 13/01



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Volet alimentation**

## Volet « Alimentation »

Nom de l'Appel à projets	Montant national	Enveloppe estimative régionale (si prévue)	Date d'ouverture
Jardins partagés - local	17 M°€	0,59 M°€ répartis entre départements	à venir
Jardins partagés - national - Cterr dans le cadre du NPNRU	13 M°€		à venir
Alimentation locale et solidaire - local	24 M°€	1,32 M°€ répartis entre départements	à venir
Alimentation locale et solidaire - national tête de réseaux (ONVAR)	6 M°€		à venir
PAT - national émergence	3 M°€		ouvert
PAT - PAT labellisés ou en cours	77 M°€	4,3 M°€	à venir
Cantines scolaires des petites communes	50 M°€	2,27 M°€ répartis entre départements	à venir

## Projets alimentaires territoriaux

- **Démarche collective** impliquant différents acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, consommateurs)
- Pour déployer **une politique alimentaire cohérente** en adéquation avec les besoins et les contraintes d'un territoire, pour structurer ou consolider des filières agricoles et agro-alimentaires
- **Cibles** : justice sociale et lutte contre la précarité alimentaire, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, relocalisation dans les territoires, approvisionnement de la restauration collective (EGAlim)

## Projets alimentaires territoriaux – niveau national

Clôturé  
depuis le  
15/01

Cible : PAT émergent, dépenses d'animation

6 dossiers déposés en BFC pour un montant total de 0,528 M°€  
d'aides demandées :

Territoire de Belfort (1)

Côte d'Or (1)

Saône et Loire (1)

Nièvre (2)

Jura (1)

Résultats fin février / début mars par le MAA (DGAI)

## Projets alimentaires territoriaux – niveau régional

A venir

**Cible** : PAT déjà reconnus, dépenses d'investissement

### Méthodologie retenue :

- Lancement de l'AAP début février
- Webinaire lundi 8 février de 14h à 16h
- Comité de sélection en mars et mai

### Actions éligibles : investissements matériels / immatériels

- Plafonnement : 1 M°€ / PAT
- Engagements de crédits sur 2021, paiement jusque fin 2024

## Volet « communication »

Nom de l'AAP	Montant national	Enveloppe estimative régionale (lorsque prévue)	Date d'ouverture
Communication - métiers de l'agriculture - nationale	8,5 M°€		à venir
Communication - métiers de l'agriculture - régionale	1,5 M°€	0,1M°€	à venir





**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci de votre attention**